RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

les Crous

Décision n°20230929-1 portant délégation de pouvoirs de la Présidente du CNOUS à monsieur Olivier PERROT

Publié le 4 octobre 2023, Mis à jour le 5 octobre 2023

La présidente du Centre national des oeuvres universitaires et scolaires,

Vu *le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des oeuvres universitaires;*

Vu *le décret n° 2018-117 du 22 mai 2018 portant nomination de Madame Dominique Marchand à la présidence de l'établissement du Centre national des oeuvres universitaires à compter du 2021 ;*

Vu *le décret n° 2021-137 du 14 juin 2021 portant renouvellement de la présidente du Centre national des oeuvres universitaires et scolaires ;*

Vu *l'arrêté ministériel du 4 février 2020 portant mutation de monsieur Olivier Perrot, du Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Bourgogne Franche-Comté au Centre national des oeuvres universitaires et scolaires ;*

Vu *la décision du 25 janvier 2022 portant nomination de monsieur Olivier Perrot en qualité de Responsable des système d'information (RSSI) ;*

DECIDE,

Article unique

Délégation de pouvoir est donnée à monsieur Olivier Perrot, pour déposer plainte au nom du Centre national des oeuvres universitaires et scolaires, dans le cadre de l'attaques de type « phishing » survenue le 26 septembre 2023.

Fait à Vanves,
Le 4 octobre 2023

La Présidente du CNOUS

Dominique MARCHAND